

21 fév 2024 -14:06

Déchets sur la plage : des déchets plastiques et des débris de construction en tête de liste

Le SPF Santé publique prolonge sa coopération avec l'ASBL « Proper Strand Lopers »

Les plastiques divers, les matériaux provenant des chantiers de construction attenants et les déchets de la pêche constituent la majeure partie des déchets qui finissent sur nos plages, selon les quatre premières mesures effectuées par l'ASBL « Proper Strand Lopers ». Mandatée par le ministre de la Mer du Nord et le service Milieu marin du SPF Santé publique, l'organisation bénévole a surveillé les déchets sur nos plages l'année dernière. Cette collaboration se poursuivra en 2024.



Des bénévoles de l'ASBL flamande « Proper Strand Lopers », ont nettoyé un tronçon de 100 mètres de long et de 4 mètres de large à dix endroits de notre côte belge, et ce, à quatre reprises en 2023. Ils ont trié et compté les objets et ont rassemblé toutes ces données dans une base de données. Les principales conclusions ? « Les déchets plastiques restent un problème particulièrement important sur nos plages, puisqu'ils représentent environ 70 % de tous les objets trouvés », explique Alex Vandenbrouck de l'ASBL « Proper Strand Lopers ». « Une partie de ces déchets provient des grands chantiers de construction situés à proximité. Si l'on inclut le verre et les pierres, les déchets de construction représentent plus de 30 % de tous les objets ramassés. Les résultats sont quelque peu faussés par la présence de plusieurs grands chantiers à proximité des zones de comptage. Mais comme il y a toujours beaucoup de constructions en

cours sur la côte, il serait utile de rechercher des moyens structurels pour réduire les déchets de construction. »



Limite dépassée

Une autre partie des déchets plastiques provient de la pêche : un peu plus de 13 % de tous les déchets trouvés sont constitués de morceaux de câbles ou de filets. « Nous en trouvons sur tout le littoral, et pas seulement près des ports de pêche. Ils proviennent probablement des bateaux », explique M. Vandembrouck. « Nous aimerions en discuter avec le secteur. »

Bien que l'interdiction du plastique jetable en vigueur dans l'Union européenne depuis 2021 ait permis de mettre fin à l'omniprésence des pailles et des couverts jetables, les restes de bouteilles, de sacs et d'emballages alimentaires en plastique sont toujours problématiques. Il est donc important de sensibiliser les touristes et les passants.

Les dix catégories de déchets les plus courantes représentent ensemble plus de 95 % de tous les déchets sur nos plages.

	Type de déchets	Nombre d'articles	Pourcentage du nombre total d'articles
1	Plastique - Divers (restes de bouteilles, restes de sacs, ...)	2.580	31,7%
2	Verre et pierres - Déchets de construction	1.477	18,1%
3	Plastique - Issu de la pêche	1.079	13,2%
4	Plastique - Déchets de construction	1.044	12,8%
5	Plastique - Emballages alimentaires	628	7,7%
6	Bois - Divers	354	4,3%
7	Plastique - Provenant des produits du tabac / du tabagisme	285	3,5%
8	Papier - Divers	116	1,4%
9	Verre & pierres - Divers	102	1,3%
10	Plastique - Hygiène et soins	80	1,0%

Selon la directive-cadre européenne « Stratégie pour le milieu marin », une plage est en « bon état écologique » lorsque moins de 20 objets sont trouvés par cent mètres de littoral. « Cette limite a été dépassée lors de quasi chaque mesure », déclare Senne Aertbeliën, collaborateur politique au Service Milieu Marin du SPF Santé publique. « Vu la population dense de notre côte, ce n'est pas étonnant. Pour nous, l'étude porte moins sur les chiffres et plus sur le type de déchets produits. Cela nous permet de voir quelles mesures politiques peuvent avoir le plus d'effet et quelles mesures supplémentaires doivent être mises en place. »

Science citoyenne

En outre, le projet vise également à mettre en avant la contribution que les citoyens peuvent apporter à la recherche scientifique. En effet, pour s'attaquer au problème des déchets marins, nous avons besoin de

beaucoup de données. De plus, la directive-cadre européenne « Stratégie pour le milieu marin » impose aux États membres de surveiller l'état de la mer. « Les citoyens peuvent jouer un rôle important dans la collecte de données et aider ainsi le gouvernement à mieux gérer et prévenir les déchets marins dans la mer et sur les plages », souligne le ministre de la Mer du Nord.

L'accord entre les autorités fédérales et l'ASBL « Proper Strand Lopers » met en œuvre le point d'action 21 du Plan d'action fédéral sur les déchets marins, en promouvant la science citoyenne par le biais de la surveillance des déchets sur les plages. Le projet se poursuivra en 2024.

Plus d'infos :

- <https://www.health.belgium.be/fr/plan-daction-federal-sur-les-dechets-marins-2022-2027>

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be